

## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 06 avril 2023**

Nombre de membres :  
Afférents au conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 22  
Dont pouvoirs : 5  
Date de la convocation : 31/03/2023  
Date de publication : 12/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le six avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECO, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Cécile PAULIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Michelle PERRIN.

Procurations : Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Cécile PAULIN en faveur de M.

Gilles BERNARD, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Dominique SOUMILLE.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

**N° MA-DEL-2023-025**

**OBJET : BUDGET ANNEXE "EXPLOITATION FORESTIERE" - COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses effectuées au cours de l'année 2022 et mentionne les restes à recouvrer et à réaliser.

Le compte administratif du budget annexe « Exploitation forestière » établi par Monsieur le Maire, ordonnateur, fait ressortir les résultats suivants pour l'exercice 2022 :

**Section de fonctionnement**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisation de l'exercice	126 616,10€	194 766,46€
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>		68 150,36€
Résultats reportés		284 444,36€
<b>Résultat de clôture 2022</b>		352 594,72€

**Section d'investissement**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisation de l'exercice	59 063,64€	7 495,64€
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	- 51 568,00€	
Résultats reportés	- 28 542,31€	
<b>Résultat de clôture 2022</b>	- 80 110,31€	

	Dépenses	Recettes	Accusé certifié exécutoire
<b>Restes à réaliser 2022</b>	78 132,78€	85 992,19€	Réception par le préfet : 12/04/2023 Affichage : 12/04/2023 Pour l'autorité compétente par délégation

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Alain CONSTANT, Maire, qui s'est retiré au moment du vote,

Considérant la concordance avec les indications du compte de gestion,

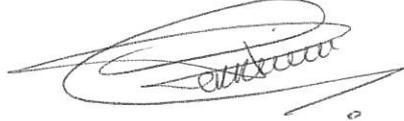
Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Gilles BERNARD, décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe « Exploitation forestière »,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 12/4/2023  
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 13/4/2023

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire, M. Alain CONSTANT**

La Secrétaire de séance, Carole PERRIN




*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*